



DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

DIRECTION REGIONALE ABIDJAN NORD II

SERVICE DU CADASTRE ANYAMA-ALEPE

Le Chef de Service

Abidjan, le 14 MARS 2019

N° 19 /SEPMBPE/DGI/DRAN2/SC-AA/Kjj

A

Madame la Directrice du Cadastre

ABIDJAN

Objet : vérification de l'existence de titres fonciers
sur une parcelle de 666ha 67 a 20 ca
Sise à anyama-adjamé dans la commune d'ANYAMA.

réf. : lettre n°0053/MCLU/DGUF/dae du 07/03/2019

Madame,

Comme suite au courrier ci-dessus référencé relatif à la demande de vérification de l'existence de titre foncier sur un domaine de 666 ha 67a 20 ça devant abrité le projet de création d'un pôle culturel dans la commune d'ANYAMA, J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce site abritant culturel dénommé AKWABA pôle universitaire ce projet reste encore non immatriculé dans l'ensemble.

Toutefois, il est important de souligner quelques empiètements qui doivent être distraits par l'opérateur car déjà immatriculé ;

Les empiètements à distraire sont ;

- Une parcelle de 17 ha en immatriculé,
- A l'est par la parcelle de 97 ha de la société PISA IMPEX.

Aussi, voudrais-je vous préciser qu'à ce jour, il n'est constaté aucun autre domaine immatriculé à part les deux empiètements.

Ci-joint un plan de situation de la zone.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Koba Jean Joel
Ingénieur en Sciences Géographiques
Géomètre Assermenté du Cadastre



Site Aguado 666 Pa

